

**GUIDE D'ACCUEIL DES
ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX EN CONTEXTE DE
PANDÉMIE**

16 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

Entrer au Canada	3
Autorisations et documentation	3
Avant le décollage	4
Au point d'entrée	5
Formulaires de l'UQAM	6
Préparer la quarantaine obligatoire	6
Transport vers le lieu de quarantaine	6
Hébergement	7
Essentiels à prévoir	8
Obligations à respecter pendant la quarantaine	8
En cas de maladie	9
Assurance obligatoire	9
Actions à prendre en cas de symptômes liés à la COVID-19	9
Montréal et l'UQAM en temps de pandémie	9
Cours en ligne	10
Restrictions de la Direction de la santé publique	10
Marché du travail	10
Vie sociale	10
Services de soutien	10
Programme de jumelage Allô!	11

Après avoir imposé de nombreuses restrictions à l'entrée au Canada des voyageurs internationaux, le gouvernement fédéral a [annoncé des changements](#) qui permettent aux étudiantes et étudiants internationaux de venir au pays, à certaines conditions.

Si vous avez commencé votre trimestre à distance et que vous pensez venir au Canada prochainement, voici d'importantes informations. La situation liée à la pandémie de COVID-19 a plusieurs impacts que vous devez considérer ; **il est essentiel de prendre connaissance de ce qui suit avant de partir**. De plus, nous vous conseillons aussi de lire le «[Guide pour les étudiants étrangers qui arrivent au Canada en provenance de l'étranger](#)» du Gouvernement du Canada.

Si vous choisissez de venir poursuivre vos études au Canada, l'UQAM sera très heureuse de vous accueillir ! De nombreuses ressources sont disponibles pour vous aider et ce, autant avant qu'après votre arrivée. N'hésitez surtout pas à [communiquer avec l'équipe de soutien aux étudiants internationaux](#) qui se fera un plaisir de répondre à vos questions. De plus, nous vous conseillons fortement d'assister aux [webinaires](#) qui vous donneront les dernières informations sur la situation à Montréal et les mesures liées à la pandémie ainsi que de précieux conseils sur l'immigration.

Aussi, sachez que si vous décidez de poursuivre vos études à partir de votre pays d'origine, la majorité de nos services vous sont accessibles à distance. Consultez le [site web des Services à la vie étudiante](#) et le [site Info études 2020-2021](#).

ENTRER AU CANADA

Puisque l'UQAM figure sur la [liste des établissements d'enseignement désignés](#) ayant un plan de préparation à la COVID-19 approuvé par la province, vous pourriez venir poursuivre vos études au Canada si vous remplissez les critères et obligations qui suivent.

Autorisations et documentation

Les changements aux restrictions de voyage s'appliquent, quel que soit votre pays d'origine ou la date à laquelle votre permis d'études a été approuvé. De plus, vous pourrez entrer au Canada même si vos cours sont offerts en ligne.

ATTENTION !

Vous ne devez pas faire de projets de voyage tant que vous ne respectez pas toutes les exigences et que vous n'avez pas reçu toutes les autorisations nécessaires.

[À compter du 22 février 2021, les voyageurs aériens devront réserver, avant leur départ vers le Canada, un séjour de trois nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement.](#)

[À compter du 7 janvier 2021, tous les passagers âgés de cinq ans ou plus doivent faire la preuve d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 avant qu'ils n'effectuent un voyage aérien d'un pays étranger vers le Canada.](#)

Le gouvernement du Canada oblige toute personne qui arrive au pays après un séjour à l'étranger de [respecter une quarantaine obligatoire de 14 jours](#). À compter du 21 novembre 2020, vous devrez soumettre votre plan de quarantaine *via* [ArriveCAN](#) avant de monter à bord de votre vol à destination du Canada.

Ainsi, **avant de partir, vous devez avoir en main** :

- Un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) valide ;
- Un permis d'études valide ou une lettre d'introduction pour le point d'entrée qui montre que votre demande de permis d'études a été approuvée ou qu'il vous est possible de faire la demande d'un permis d'études à votre entrée au Canada (ressortissants américains, de Saint-Pierre-et-Miquelon et du Groenland) ;
- Un plan de quarantaine adéquat;
- Une attestation d'inscription au trimestre en cours.

Bien que ce ne soit pas une exigence du gouvernement canadien, certaines compagnies aériennes demandent une preuve d'inscription au trimestre actuel pour monter à bord. Vous pouvez commander votre attestation au Registrariat [ici](#). Il est important de préciser que vous souhaitez recevoir le document par courriel dans la section commentaires.

Avec les modifications aux restrictions de voyage, des membres de votre famille immédiate pourraient être en mesure de vous accompagner au Canada si la raison de leur voyage est considérée comme essentielle ou non discrétionnaire. C'est notamment le cas s'ils désirent s'établir au Canada afin de soutenir votre programme d'études. Pour plus d'informations, nous vous conseillons de [participer à un des webinaires](#) offerts par l'équipe de soutien aux étudiants internationaux.

Avant le décollage

Avant le décollage, **vous devez aussi avoir en main** :

- Votre reçu ArriveCAN (imprimé ou sous forme de capture d'écran);
- Votre résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 effectué dans les 72 heures avant le vol;
- Votre réservation pour un séjour de trois nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement.

Depuis le 21 novembre 2021, les voyageurs aériens, dont la destination est le Canada, doivent soumettre leurs renseignements électroniquement au moyen d'[ArriveCAN](#) avant de monter à bord de leur vol. Cela comprend les renseignements sur les déplacements et les personnes-ressources, le plan de quarantaine, et l'autoévaluation des symptômes de la COVID-19. Les voyageurs souhaitant entrer au Canada doivent être en mesure de fournir leur reçu ArriveCAN à un agent des services frontaliers, qui vérifiera que les renseignements des voyageurs ont préalablement été numérisés ».

À compter du 7 janvier 2021, tous les voyageurs à destination du Canada doivent présenter un test de dépistage négatif à la covid-19 effectué dans les 72 heures précédant l'embarquement. Voir le [document d'information](#) du gouvernement du Canada pour les détails.

De plus, Transport Canada a donné des [consignes aux transporteurs aériens](#) de refuser l'embarquement à toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 (fièvre, essoufflement, toux) ou ne portant pas de couvre-visage.

À compter du 22 février 2021, tous les voyageurs qui arrivent au Canada par la voie aérienne devront passer un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 à leur arrivée au Canada avant de quitter l'aéroport et un second vers la fin de leur quarantaine de 14 jours. Les voyageurs aériens devront également réserver, avant leur départ vers le Canada, **un séjour de trois nuits** dans un hôtel autorisé par le gouvernement. Les voyageurs pourront réserver leur séjour dans un hôtel autorisé par le gouvernement dès le 18 février 2021. Voir le [communiqué de presse du 12 février 2021](#) pour les détails.

Il peut être pertinent de prendre une assurance annulation au cas où l'embarquement vous serait interdit pour des raisons de santé. De plus, ayez tous vos documents d'immigration à portée de main, car il se peut qu'ils vous soient demandés avant de permettre l'embarquement.

Pour un résumé des modalités d'entrée, veuillez consulter le document du gouvernement canadien [Entrer au Canada par voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19](#).

Au point d'entrée

À votre arrivée, c'est l'Agence des services frontaliers du Canada qui déterminera si vous êtes autorisé à entrer sur le territoire. Plusieurs facteurs seront considérés et la décision finale revient à l'agent des services frontaliers qui se basera sur l'information que vous lui donnerez.

Les agents de l'ASFC remettent à tous les voyageurs entrant au Canada un document de l'Agence de la santé publique du Canada, en anglais ou en français, comportant des instructions de mise en quarantaine ou d'isolement pendant 14 jours.

Une fois le processus de l'ASFC terminé, tous les voyageurs se rendent au point de contrôle de l'ASPC pour subir un test de dépistage moléculaire à la COVID-19. Vous recevrez également une trousse de dépistage à utiliser plus tard pendant votre quarantaine. Si vous ressentez des symptômes ou que votre plan de quarantaine n'est pas approprié, votre séjour ainsi que votre test de dépistage se dérouleront dans une installation de quarantaine désignée.

Vous vous rendrez ensuite à votre hôtel réservé en attendant les résultats du test subi à votre arrivée.

Si les résultats sont négatifs :

- Vous poursuivrez votre route jusqu'à votre lieu de quarantaine.
- Vous utilisez la trousse de dépistage selon les consignes reçues.
- Vous utiliserez Arrive CAN pour le suivi quotidien de votre état de santé.

Si les résultats sont positifs :

- Vous serez dirigés dans une installation de quarantaine désigné.

FORMULAIRES DE L'UQAM

L'équipe de soutien aux étudiants internationaux vous demande de **remplir deux formulaires** afin de recueillir des renseignements qui les aideront à vous offrir un soutien personnalisé. Le premier est un [formulaire d'enregistrement](#) qui est relatif à votre départ (date prévue d'arrivée, personnes voyageant avec vous, plan de quarantaine, etc.).

Le deuxième est un [formulaire de suivi de quarantaine](#) qui permettra de savoir que vous êtes bien arrivé au Canada. Nous vous contacterons pour nous assurer que tout se passe bien, que vous avez tout ce qu'il vous faut, que vous avez toutes les informations nécessaires. Vous aurez ainsi accès à une personne-ressource que vous pourrez contacter au besoin.

PRÉPARER LA QUARANTAINE OBLIGATOIRE

Le gouvernement du Canada oblige toute personne qui arrive au pays après un séjour à l'étranger de [respecter une quarantaine obligatoire de 14 jours](#). À compter du 21 novembre 2020, vous devez soumettre votre plan de quarantaine [via ArriveCAN](#) avant de monter à bord de votre vol à destination du Canada. L'agent des services frontaliers vérifiera que vos renseignements ont bien été numérisés. De plus, notez que de sévères sanctions peuvent être imposées aux personnes qui ne respectent pas leur plan de quarantaine.

[Consultez notre aide-mémoire qui vous aidera à concevoir votre plan de quarantaine](#)

Transport vers le lieu de quarantaine

Votre plan de quarantaine doit prévoir les moyens à prendre dès que vous quitterez l'hôtel : où irez-vous et par quel moyen de transport ?

Le gouvernement du Canada demande d'utiliser autant que possible un **moyen de transport privé**. Donc, idéalement, vous prendrez un taxi ou demanderez à quelqu'un de venir vous chercher. Vous devrez porter votre masque en tout temps durant le trajet et ne pas vous arrêter en route.

Hébergement

À la suite de votre séjour dans un hôtel autorisé, vous devrez vous rendre directement à votre lieu de quarantaine, endroit où vous logerez jusqu'à la fin de votre quarantaine de 14 jours et duquel vous ne pourrez sortir (sauf pour recevoir des soins médicaux, s'il y a lieu).

Critères pour le lieu de quarantaine

Afin de choisir votre lieu de quarantaine, vous devez tenir compte des **exigences du gouvernement** qui sont :

- un lieu de quarantaine approprié qui dispose des produits de première nécessité et dans lequel ne vit aucune personne susceptible de tomber plus gravement malade si elle contracte le virus (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes malades ou immunosupprimées) et
- un lieu où il vous est possible de vous tenir à l'écart des personnes qui habitent avec vous (distance de 2 mètres en tout temps).

On vous demande de ne pas vous mettre en quarantaine dans des lieux tels que :

- un milieu de vie de groupe ou en communauté;
- un foyer dans lequel vivent des familles nombreuses ou beaucoup de personnes;
- un petit appartement que vous partagez, ou avec des colocataires qui n'ont pas voyagé avec vous;
- un camp, une résidence pour étudiants ou tout autre milieu de vie de groupe où il y a un contact étroit entre les personnes et des aires communes.

Logement à long terme

Évidemment, votre lieu de quarantaine peut être le même que votre lieu de résidence à long terme, en autant qu'il réponde aux exigences énoncées ci-dessus.

À titre d'exemple, si vous avez prévu aller habiter chez votre tante âgée de 70 ans, vous ne pourrez vous y rendre qu'après votre quarantaine. Par contre, si vous avez loué un studio où vous habiterez seul, ce lieu peut également vous servir pour la quarantaine.

Si vous n'avez pas encore trouvé de logement à long terme, vous pouvez [consulter notre site web](#) pour des conseils et des ressources.

Résidences universitaires

Si vous avez un bail pour loger aux [résidences universitaires](#) pendant vos études, il vous est aussi possible d'y faire votre quarantaine dans le respect des consignes sanitaires. Nous vous invitons à communiquer avec les résidences universitaires si cette option vous intéresse, plusieurs places sont disponibles.

Hôtels

Si vous ne savez pas où loger durant votre quarantaine, quelques hôtels vous offrent des tarifs privilégiés. Les coûts varient entre 950\$ et 1400\$.

Si cette option vous intéresse, vous n'avez qu'à remplir le [formulaire en ligne](#). Une personne vous contactera pour confirmer la disponibilité de l'hébergement.

Si vous avez des questions ou besoin de conseils supplémentaires quant au transport ou à l'hébergement, [communiquez avec l'équipe de soutien aux étudiants internationaux](#) qui pourra vous aider.

Essentiels à prévoir

Vous devez prévoir tout ce dont vous aurez besoin jusqu'à la fin de votre période de quarantaine. À la suite à votre séjour à l'hôtel autorisé, vous devrez vous rendre directement à votre lieu de quarantaine et vous ne pourrez pas sortir de votre résidence. À moins d'indication contraire, la durée totale de votre quarantaine doit être de 14 jours à partir de votre date d'arrivée au Canada.

Nourriture, médicaments et biens de premières nécessités

Vous devriez déjà [repérer les commerces](#) se trouvant à proximité de votre lieu de quarantaine et voir s'ils offrent la livraison.

Internet

Puisque la majorité des cours s'offrent en ligne, vous devrez avoir accès à un réseau internet fiable. Vérifiez si votre lieu de quarantaine est équipé. Si ce n'est pas le cas, vous devrez [trouver un fournisseur](#) (et prévoir les coûts afférents).

Argent et carte de crédit

Pendant toute la période de quarantaine, vous ne pourrez pas sortir, même pour travailler. Vous devrez donc être en mesure de subvenir à vos besoins sans travailler ou en ayant un travail qui se fait à distance.

De plus, comme vous devrez fort probablement commander vos biens de premières nécessités en ligne ou par téléphone, vous aurez besoin d'une carte de crédit. Qui plus est, avec la pandémie, plusieurs commerces n'acceptent pas l'argent comptant.

Obligations à respecter pendant la quarantaine

Durant votre quarantaine, vous devrez respecter plusieurs [directives émises par le gouvernement du Canada](#). Parmi celles-ci on trouve :

- Dans les 48 heures suivant votre arrivée au Canada, confirmer que vous êtes bien arrivé à votre lieu de quarantaine *via* l'application [ArriveCAN](#) ou par téléphone au 1-833-641-0343;
- Surveiller votre état de santé et remplir une autoévaluation quotidienne des symptômes *via* [ArriveCAN](#) ou par téléphone au 1-833-641-0343;
- Ne pas quitter votre résidence, ni recevoir de visiteurs;
- Répondre aux appels du gouvernement fédéral provenant du 1-888-336-7735;
- Suivre les instructions liées à la trousse de dépistage reçue à votre arrivée.

EN CAS DE MALADIE

La pandémie de COVID-19 amène plusieurs restrictions et obligations en lien avec la santé. Il est important de prendre connaissance de ce que vous devez faire pour vous conformer aux exigences.

Assurance obligatoire

En tant qu'étudiant étranger, vous avez l'[obligation de souscrire à l'assurance médicale](#) de l'UQAM (dont Desjardins est l'assureur). Aucune autre assurance ne sera acceptée, sauf si vous obtenez la couverture médicale de la RAMQ ou une couverture médicale d'un organisme de coopération pour les boursiers.

ATTENTION !

Si vous deviez recevoir des soins médicaux liés à une condition préexistante, les frais seraient couverts par Desjardins jusqu'à un **maximum de 10 000\$ seulement**. Ce montant ne couvre pas plus de 3 jours d'hospitalisation et n'est pas suffisant pour une seule journée d'hospitalisation en soins intensifs. Ce risque est à considérer dans votre décision de venir au Canada.

Actions à prendre en cas de symptômes liés à la COVID-19

Voici ce que vous devez faire si vous ressentez des symptômes liés à la COVID-19 :

Si les symptômes se manifestent durant votre quarantaine, vous devez aviser le gouvernement du Canada, tel que mentionné ci-dessus.

Si les symptômes se manifestent après la période de quarantaine, vous devez :

1. Aviser l'UQAM en remplissant le [formulaire d'autodéclaration](#) ;
2. Remplir le [questionnaire d'autoévaluation](#) du gouvernement du Québec et/ou aller [passer un test de dépistage](#).

Il est aussi possible de contacter la ligne d'information sur le coronavirus (COVID-19) par téléphone au 514-644-4545.

Dès que vous ressentez des symptômes, gardez vos distances avec quiconque et portez un couvre-visage si vous devez sortir.

MONTRÉAL ET L'UQAM EN TEMPS DE PANDÉMIE

Comme partout dans le monde, la pandémie de COVID-19 frappe encore le Canada. À Montréal, la situation est particulièrement préoccupante. Le gouvernement du Québec a mis en place des [paliers d'alerte à la COVID-19](#). Avant de venir, regardez quel est le niveau d'alerte pour Montréal puisque cela aura des répercussions à plusieurs égards.

Cours en ligne

Comme le trimestre d'automne 2020, le trimestre d'hiver 2021 s'offre majoritairement en ligne à l'UQAM. La plupart des universités montréalaises optent pour des cours à distance afin de respecter les consignes de la Direction de la santé publique du Québec. Pour le moment, [le campus demeure accessible](#).

La situation évolue rapidement et les mesures s'ajustent continuellement. Le site [Info études 2020-2021](#) est mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles consignes sont émises; vous y trouverez de précieuses informations sur les services offerts.

Restrictions de la Direction de la santé publique

Avec les différents [niveaux d'alertes](#), viennent diverses mesures visant à contrôler la crise sanitaire. Par exemple, à Montréal, de nombreux lieux sont fermés tels que les bars, salles à manger de restaurants, bibliothèques (sauf celle de l'UQAM), salles d'entraînement, cinéma, etc. De plus, il est interdit de se rassembler dans des lieux intérieurs et extérieurs ou de recevoir chez soi des personnes qui habitent à une autre adresse. De sévères amendes peuvent être imposées aux personnes qui ne respectent pas les [règles en vigueur](#). Nous vous conseillons fortement de prendre connaissance des restrictions avant d'arriver.

Marché du travail

Les mesures sanitaires prises pour contrôler la pandémie impactent grandement le marché de l'emploi à Montréal. À titre d'illustration, les bars et les restaurants, qui offrent habituellement de nombreux emplois à temps partiel bien rémunérés, ont dû mettre à pieds plusieurs milliers de travailleurs dans les derniers mois à cause des fermetures temporaires et de la baisse d'achalandage.

De plus, avec les cours en ligne et le télétravail, le campus de l'UQAM offre très peu d'opportunités d'emploi étudiant cette année. Il pourrait donc être plus difficile de vous trouver un emploi pendant vos études, un élément de plus à considérer dans votre décision de venir au Canada.

Vie sociale

Montréal est habituellement une ville dynamique, accueillante et chaleureuse. De nombreux attraits font sa renommée. Cependant, en contexte de pandémie, plusieurs de ces attraits sont fermés, du moins temporairement. Certes, vous pourrez marcher dans les rues du Vieux-Montréal, grimper le Mont-Royal, aller vous chercher des bagels sur la rue St-Laurent, mais dans les prochains mois, vous ne pourrez vivre une expérience aussi riche. Qui plus est, le campus de l'UQAM, lui aussi d'habitude si vibrant et animé est très peu fréquenté et aucune activité sociale ne s'y tient afin de respecter les règles sanitaires.

Services de soutien

À l'approche de l'hiver et avec de nombreux lieux publics à accès restreint, les possibilités de socialiser sont plus rares. Cela peut avoir des répercussions au niveau psychologique, ce qui n'est pas à négliger dans votre projet de voyage. Notez que l'UQAM vous offre plusieurs services de soutien. Que ce soit à partir de votre pays d'origine,

en présence sur le campus ou bien virtuellement, vous avez accès à plusieurs ressources pour briser l'isolement, pour faire face aux changements, pour obtenir des conseils lorsque vous vivez une situation difficile.

Pour du soutien psychologique, vous pouvez participer aux [cafés-rencontres virtuels](#), prendre part au [projet Résilience](#) ou bien obtenir une [consultation individuelle](#). Vous pouvez aussi bénéficier d'autres services tels que des [conseils en soutien socioéconomique](#), [du soutien à l'apprentissage](#), des [conseils en information scolaire et insertion professionnelle](#). Le [Centre sportif](#) quant à lui offre plusieurs activités dont une variété de cours en ligne.

Programme de jumelage Allô!

Afin de faciliter votre arrivée à Montréal et votre intégration à l'UQAM, nous vous conseillons de vous inscrire au [programme de jumelage Allô!](#) qui vous offre la possibilité d'être jumelé à une étudiante, un étudiant qui fréquente déjà l'UQAM et qui connaît bien Montréal. Ainsi, ce parrain ou cette marraine sera là en cas de questionnements, que ce soit en lien avec votre nouveau milieu universitaire ou pour mieux connaître la ville. Même à distance, cette personne pourra vite devenir une ressource précieuse !

